

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 72

Présents : 47
Excusés : 15
Absents : 10

REUNION DU 8 AVRIL 2019

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le LUNDI HUIT AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DEUX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS :

M. AMARI Farid, M. ARDJOUNE Madani, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BESCHIZZA Bruno, M. CANNAROZZO Frank, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHABANI Hamid, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. HOPPE Yannick, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, M. NICOLAS Frédéric, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGNA Fatou, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Micaël, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme ARAB Dalila, M. ASENSI François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. CAHENZLI Denis, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMAS Anne-Marie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. GRAMFORT Mathieu, Mme MABCHOUR Najet, M. MAHMOUDI Yacine, M. MEIGNEN Thierry, Mme MOREIRA Véronique, Mme PINHEIRO Amélie, Mme SEGURA Angela, Mme VERTE Monique,

AYANT DONNE POUVOIR A

M. BAILLON Jean-François, M. MONTES Mathieu, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme MAROUN Séverine, M. ARDJOUNE Madani, M. FERREIRA Lino, M. RAMADIER Alain, Mme SAGNA Fatou, Mme WANLIN Elsa, M. AMARI Farid, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. WATTEZ Robert, M. CHAUSSAT Jacques, M. CARRE Julien, Mme VALLETON Martine,

ABSENTS

Mme AUTAIN Clémentine, M. BARON Stéphane, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, Mme COMAYRAS Christine, M. GATIGNON Stéphane, Mme JAOUANI Amel, M. MORIN Sébastien, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SALINI Stéphane,

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Maryline MARCHOIS

DELIBERATION N°51B – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Anthony MANGIN,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5219-5 et L5211-1 et L2224-1,
Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,
Vu la délibération n°06 du 11 janvier 2016 portant création du budget annexe assainissement,
Vu l'instruction comptable M49 applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement,
Vu la délibération n°14 du 11 février 2019 qui prend acte de la tenue du débat l'orientation budgétaire,
Vu la délibération n°51 du conseil de territoire du 8 avril 2019 portant approbation du budget primitif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2019,
Vu le courrier du Préfet du 10 juillet 2019 nécessitant une rectification de fautes de plume de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

Considérant le projet de budget primitif du budget annexe assainissement établi pour l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le montant de la section investissement corrigeant de fait le budget global du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2019, conformément à la maquette budgétaire adressée à la Préfecture.

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2019, équilibré à la somme de 39 354 361,42 € (trente-neuf millions trois cent cinquante-quatre mille trois cent soixante et un euros et quarante-deux centimes d'euros)

- Section d'exploitation
- Section d'investissement

13 310 496,53 €
26 043 864,89 €

- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité



Accusé de réception en préfecture
093 200058097-20190408-51B-08-04-2019-
Le Président
Date de transmission : 26/07/2019
Date de réception préfecture : 26/07/2019